

## PUBLICATION

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng  
eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **LAMESCH EXPLOITATION S.A.** (arrêté N° **1/25/0472** du **18 décembre 2025**) pour la modification du stockage et reconditionnement de déchets (1/05/0033), 212 Wolser B à Bettembourg.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du **30 décembre 2025 au 9 février 2026**

Bettembourg, le 23 décembre 2025

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Jessica LOEVEN  
Secrétaire Communale p.d.

Laurent ZEIMET  
Bourgmestre

